

COMMUNIQUÉ

A Nantes, le jeudi 2 janvier 2020

30 ANS DES DROITS DE L'ENFANT : SI ON AGISSAIT ?

Il y a 30 ans, le 20 novembre 1989, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) était adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies et ratifiée par la France en 1990 .

Ce traité international est le premier qui reconnaît l'enfant doté de droits : sociaux, économiques, civils, culturels et politiques. Il est basé sur quatre principes au bénéfice de l'intérêt supérieur de l'enfant : droit à la participation, non-discrimination, survie et développement. Ses 54 articles intègrent à la fois la protection de l'enfant et son émancipation.

Mais qu'en est-il dans les faits ?

Dans le monde, 152 millions d'enfants travaillent, 300 000 sont enfants soldats, 263 millions sont exclus de l'éducation dont 4 millions d'exilé.e.s. En France, près de 3 millions d'enfants sont en situation de pauvreté, 600 000 mal logés et parmi les bénéficiaires des restos du cœur, 38 % sont mineurs.

L'éducation est ce qui donne l'accès à l'égalité, elle doit rester un combat inaliénable et indissociable de la protection des enfants. Le défenseur des droits repère 100 000 enfants non scolarisés. La présomption de minorité pour les mineurs non accompagnés est loin d'être respectée et la justice des mineurs ressemble de plus en plus à celles des majeurs.

Ces questions, comme celle de l'hébergement de tous les enfants, restent un sujet de mobilisation constante des associations et de notre fédération, dans notre département comme ailleurs.

La récente saisie du comité des droits de l'enfant des Etats Unis, par Greta Thunberg et 15 autres enfants, sur l'inaction climatique de 5 pays, dont la France, a mis en lumière la force de ce texte juridiquement contraignant. Elle a aussi souligné les inégalités dont souffrent les enfants, premières victimes des situations inégalitaires ou des dégradations sanitaires, sociales et culturelles, dans lesquelles sont leurs familles.

L'avenir est celui de nos enfants alors aidons-les à le construire : lors du dernier congrès national de l'USEP, un manifeste a été réalisé par les jeunes participant.es, réaffirmant leurs attendus d'un sport scolaire éco citoyens. En Loire-Atlantique, la rencontre départementale des délégué.e.s élèves que nous avons organisée avec nos partenaires, a réuni 460 jeunes des collèges du département pour débattre des droits de l'enfant.

Aussi en ce début d'année 2020, nous appelons, toutes nos associations à :

- promouvoir les droits de l'enfant et développer des sections jeunes ou espaces pour rendre les enfants acteurs de leur propre émancipation
- s'associer avec les associations qui œuvrent sur la grande pauvreté pour mieux répondre aux situations d'urgences qui se multiplient.

Nous contribuerons ainsi au développement d'un esprit critique citoyen et d'une solidarité générale.

La Ligue de l'enseignement est membre du collectif de 30 organisations françaises qui réclament la mise en œuvre concrète des droits de l'enfant : www.delaconventionauxactes.org.

Contacts :

Florence Lacaze

Secrétaire Générale

Ligue de l'Enseignement – FAL 44
flacaze[arobase]laligue44[point]org
06 47 97 97 03

Michel Daculsi

Vice-Président

Ligue de l'enseignement - FAL 44
mdaculsi[arobase]laligue44[point]org

Ligue de l'enseignement - FAL 44

9, rue des Olivettes - BP 74107 - 44041 NANTES cedex 1

Tél : 02.51.86.33.33 - Fax : 02.51.86.33.29

E-mail : communication@fal44.org - site internet : www.fal44.org

Association reconnue d'utilité publique par le décret n° 2822 du 18 mars 1953